

LES VOEUX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.



RUBRIQUE : INTERIEUR ET SECURITE, NATION, INSTITUTIONS ET REFORME DE L'ETAT

source: <http://www.elysee.fr/declarations/article/v-ux-aux-forces-de-securite-publique-3/>

Paris – Jeudi 7 janvier 2016

Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Madame la Maire de Paris,

Mesdames, Messieurs parlementaires et élus,

Mesdames, Messieurs,

Nous voici à nouveau réunis dans cette cour, la cour de la préfecture de Police. Ce lieu marqué par l'histoire, là où ont débuté, il y a plus de 70 ans, les combats pour la libération de notre capitale. Là où nous étions rassemblés il y a un an, pour rendre hommage aux policiers abattus par les terroristes, ceux-là même qui avaient commis les lâches attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher.

Nous nous retrouvons aujourd'hui deux mois après les actes de guerre perpétrés à Saint-Denis, à Paris, qui ont provoqué la mort de 130 personnes et meurtri dans leur chair de nombreux blessés.

A chaque fois, ce sont des policiers, des gendarmes, qui ont fait face pour neutraliser les assassins, protéger nos compatriotes et secourir grâce aux sapeurs-pompiers les victimes.

C'est pourquoi cette cérémonie est d'abord placée sous le signe de la gratitude et du souvenir. Elle s'adresse en premier lieu aux policiers tombés les 7 et 8 janvier de l'année dernière. Le brigadier Clarissa JEAN-PHILIPPE, frappée mortellement à Montrouge à l'âge de 26 ans, le lieutenant Franck BRINSOLARO assassiné à l'âge de 48 ans alors qu'il tentait de protéger l'équipe de Charlie Hebdo, le lieutenant Ahmed MERABET tué à l'âge de 40

ans, alors qu'il s'efforçait d'empêcher les terroristes de fuir. Trois policiers qui représentaient la diversité des origines des parcours, des métiers, des missions, des forces de sécurité de notre pays.

Je l'affirme une nouvelle fois ici, nous ne les oublierons jamais. Ils sont morts pour que nous puissions vivre libres. Aujourd'hui, je veux exprimer la reconnaissance de la Nation à ceux qui ont pris en janvier, comme en novembre tous les risques pour affronter des ennemis déterminés à tuer et à tuer par tous moyens.

Gendarmes du GIGN, qui ont mis un terme à la cavale des frères KOUACHI, le 9 janvier à Dammartin-en-Goële, policiers du RAID et de la BRI qui ont mis hors d'état de nuire le terroriste qui retenait 40 personnes en otage dans l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes et qui encore en novembre ont mené l'assaut à Saint-Denis pour empêcher que de nouveaux attentats soient commis.

Je pense aux policiers qui se sont portés au devant du danger au Bataclan, munis de leur seule arme de poing, avant d'être rejoints par les unités spécialisées, lesquelles sont parvenues à libérer les 12 otages et à neutraliser les deux derniers terroristes qui les retenaient.

Je veux évoquer les sapeurs-pompiers, les services d'urgence, la protection civile qui cette nuit-là ont sauvé des vies, soulagé la souffrance des blessés et apporté aux survivants traumatisés l'écoute et le soutien dont ils avaient besoin.

Mais au-delà de ces actes de bravoure, dans ces circonstances tragiques, je tiens à saluer les policiers, les gendarmes, les militaires qui chaque jour, chaque nuit, patrouillent dans nos rues, assurent la surveillance des bâtiments publics, des lieux de culte, des écoles, des gares, des aéroports. Un travail admirable, patient, obstiné, indispensable, comme celui des spécialistes du renseignement qui préviennent de possibles attentats. Comme l'activité des officiers de police judiciaire qui procèdent aux interpellations des individus suspects sous le contrôle du juge. Je n'oublie pas les douaniers qui luttent sans relâche contre les trafics.

Mesdames et Messieurs, vous qui les représentez ici, dans cette cour, je vous exprime ma confiance. Vous connaissez celle des français, parce que vous les protégez, ils vous l'ont témoigné tout au long des cortèges le 11 janvier à Paris et dans toutes les villes de France.

Vous avez reçu les marques de sympathie à la hauteur de votre dévouement.

Mesdames et Messieurs, vous protégez les Français, vous protégez aussi leur mode de vie, leur liberté. Ce mode de vie, c'est à lui que les terroristes ont voulu s'attaquer parce que la joie, le partage, la culture leur inspire de la haine.

Jamais, sans doute depuis des décennies et j'en ai la responsabilité, votre mission n'a été plus nécessaire, plus exigeante, car le terrorisme n'a pas fini de faire peser sur notre pays une menace redoutable. A l'extérieur, nous y répondons par nos forces armées, qui luttent aux côtés de nos alliés contre la barbarie de Daesh. Là aussi, nous obtenons des résultats. Ce groupe terroriste est en recul.

A l'intérieur, nous faisons face en traquant les terroristes, en démantelant les réseaux, en tarissant les sources de financement, en contrant les propagandes de radicalisation. Pour relever ce défi, vous devez être dotés des moyens nécessaires. Je l'ai considéré en révisant la loi de programmation militaire pour notre défense. Je l'ai également voulu dès 2012 pour, avec le gouvernement, apporter les ressources qui vous sont indispensables.

Chaque année, depuis le début de mon mandat, 500 postes supplémentaires sont créés dans la police et la gendarmerie. 2.000 emplois ont été créés dans les services du renseignement. La gravité de la menace exige cependant de porter à un niveau encore plus haut notre engagement, en dépit des contraintes budgétaires que chacun connaît ici. J'ai donc annoncé devant le Parlement, réuni en Congrès, l'ouverture de 5.000 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes d'ici 2017.

Au total, plus de 9.000 postes auront été créés en cinq ans dans la police et dans la gendarmerie, quand 12.000 avaient été supprimés précédemment. Nous avons encore des efforts à faire. J'y ai ajouté – parce que c'était également non pas simplement réclamé, mais exigé par notre pays – des postes de magistrats, de personnels pénitentiaires et de douaniers et aussi un effort sans précédent pour l'équipement et le fonctionnement du ministère de l'Intérieur.

Ce plan permettra de doter vos forces, le ministre de l'Intérieur y veillera, de 4.000 véhicules neufs, de réhabiliter de nombreux immeubles, commissariats et gendarmeries, ainsi que moderniser vos moyens de communication. Je sais aussi les efforts que font les communes, à travers les polices municipales. Ces polices seront donc équipées en armes prélevées sur les stocks de la police nationale.

Depuis 2012, parce que nous étions déjà conscients des menaces, trois lois ont été adoptées pour renforcer les moyens de la lutte antiterroriste et le renseignement et faciliter ainsi le travail difficile car obscur des fonctionnaires, dans le respect scrupuleux du droit, parce que c'est notre garantie à tous.

Depuis un an, près de 200 interdictions de sortie du territoire ont pu être prononcées à l'encontre d'individus soupçonnés de vouloir rejoindre les groupes terroristes en Syrie et en Irak. Plus de 50 étrangers se sont vu interdire le territoire. Mais il fallait là aussi que nous puissions prendre de nouvelles mesures après ce qui s'était produit, après ces actes de guerre le 13 novembre.

J'ai donc dû prendre des dispositions exceptionnelles sur la proposition du Premier ministre et instaurer l'état d'urgence. Il a été prolongé par le Parlement jusqu'en mars prochain. Sa mise en œuvre a permis d'effectuer des perquisitions administratives qui ont mis à jour 25 infractions en lien direct avec le terrorisme, donné lieu à la saisie de 400 armes, dont 40 de guerre. Nous n'avons pas encore exploité tout ce qui nous a été finalement permis de saisir et nous démantèlerons, j'en suis sûr, de nouvelles filières.

L'état d'urgence dans une démocratie qui veut se défendre, mais qui veut aussi défendre ses libertés n'a cependant pas vocation à durer. Il obéit à des conditions déterminées et son régime juridique repose sur une loi, d'ailleurs ancienne, de 1955, qui ne pouvait pas prévoir les actes qui sont indispensables face à la situation d'aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'inscrire l'état d'urgence dans notre Constitution pour préciser les moyens qui pourraient être utilisés dans ce cadre et définir les raisons qui pourraient justifier son déclenchement. Nos libertés doivent être garanties, la lutte contre ceux qui veulent attaquer ces libertés ne saurait justifier de les amoindrir. La France sait ce qu'elle perdrait à négliger les valeurs qui la fondent.

Pour sortir de l'état d'urgence sans nous affaiblir, le gouvernement a souhaité que de nouvelles mesures législatives puissent être soumises au Parlement.

Un projet de loi renforçant à la fois la lutte contre le crime organisé et réformant la procédure pénale a été préparé par la garde des Sceaux, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances. Ce texte répond aux défis que nous rencontrons.

Je pense à certaines questions, que nous devons traiter, ainsi les retours de Syrie et d'Irak, de jeunes radicalisés dans notre pays. Aujourd'hui, la plupart de ces individus, qui regagnent le territoire, sont immédiatement placés sous le contrôle de la justice, mais ce n'est pas le cas de tous. Alors nous devons pouvoir astreindre ceux-là, et seulement ceux-là, à certaines obligations, et envisager, si nécessaire, une assignation à résidence, pour une durée limitée, car ils sont, par définition, dangereux, et doivent être suivis avec vigilance.

De la même manière, nous devons contrôler davantage les individus signalés, fichés, et disposer des moyens de les retenir le temps de vérifier leur situation, et de décider des décisions à prendre à leur égard. Le gouvernement a également considéré nécessaire de prévoir la possibilité de contrôles d'identités, ainsi que la fouille des bagages et des véhicules à proximité des sites les plus sensibles. Chacun a en mémoire ce qui s'est passé sur un certain nombre de sites industriels, tout cela, simplement, et seulement, en cas de menaces terroristes et pour une courte durée. Toutes ces mesures seront placées sous le contrôle du juge, car c'est une garantie pour la régularité et la légitimité de ces actes, qui sont forcément limités dans le temps et dans la lutte contre le terrorisme.

Je sais aussi ce que représentent les trafics d'armes, et nous devons donc agir, agir pour que ceux qui s'y livrent soient poursuivis, et donc avant identifiés, que ces armes ne puissent pas servir, et on le sait maintenant, à des actes de criminalité organisée, et donc, à un moment, au terrorisme.

De la même manière, la surveillance des flux financiers n'est pas simplement un acte de moralisation, nécessaire, mais c'est aussi indispensable pour tarir les sources de financements, parce que les terroristes, leurs organisations, utilisent les défaillances de la finance pour capter des ressources et les mettre au service de leur lâche et odieux but de guerre.

La procédure pénale sera également simplifiée, de façon à ce que les services de police judiciaire, sous l'autorité des magistrats, puissent se consacrer pleinement aux enquêtes, c'est ce qu'ils veulent et c'est ce que les Français également veulent, que les services puissent accomplir. Les capacités d'investigation des Parquets et des juges d'instruction seront accrues, notamment pour certaines opérations, afin de prévenir un risque d'atteinte à la vie. Le projet de loi renforcera et garantira nos procédures conformément aux exigences constitutionnelles et européennes, c'est l'intérêt de tous. Enfin, les conditions d'emploi des armes, par les policiers et les gendarmes, seront précisées, pour leur permettre d'intervenir en cas de péripète meurtrier, lorsqu'ils font face à des individus qui ont tué, et qui s'approprient à tuer encore, c'est l'état de nécessité.

Au-delà de ces évolutions législatives, c'est la doctrine même des forces de sécurité qui doit être adaptée à ce que nous rencontrons, cette menace terroriste, et aux formes qu'elle revêt aujourd'hui. Nous avons désormais affaire à des combattants aguerris, habitués à une violence extrême, décidés à tuer, fusse au prix de leur propre vie, et dont l'action est coordonnée depuis l'étranger, puisqu'ils y sont formés, notamment par le groupe Daesh, et c'est cette organisation qui commandite, pas simplement en France, les crimes terroristes, ceux que nous avons connus ici. C'est pourquoi j'ai dit que nous sommes en guerre.

De même, de nombreux réseaux criminels tirent parti des nouveaux moyens de communication, disposent souvent d'armes lourdes pour commettre leurs forfaits. Alors face à de tels adversaires il est essentiel que chaque service, police, gendarmerie, renseignements, militaires, travaillent en pleine concertation, dans la plus grande transparence, et qu'ils mettent en commun toutes les informations dont ils disposent.

Nous devons aussi mobiliser, dans cette politique de sécurité, tous les acteurs publics/privés, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les entreprises de transport. Tout doit être coordonné, mis au service du même objectif : la sécurité de nos compatriotes. Le combat contre le terrorisme, si nous voulons le gagner – et nous voulons le gagner – nous ne pouvons pas le mener seul, appelle le concours de nos partenaires européens.

Depuis un an, la France a pris de nombreuses initiatives. Je dois dire qu'elle a souvent bataillé seule, mais aujourd'hui toutes les capitales ont pris conscience du danger.

La directive autorisant la création d'un fichier de passagers circulant dans l'espace aérien, ce qu'on appelle le PNR, sera définitivement adopté par le Parlement européen à la fin de ce mois.

Le code Schengen va être réformé pour procéder à des contrôles systématiques des ressortissants européens.

Enfin, la France a obtenu la création d'une véritable agence européenne de garde-côtes pour surveiller les frontières extérieures de l'Union. C'est nécessaire. Y compris pour assurer, dans de bonnes conditions, l'asile.

Mesdames, messieurs, la sécurité des Français ne réside pas seulement dans la prévention du terrorisme. Elle doit être assurée en tout lieu et en toute circonstance, et vous le faites : policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, vous prenez votre service chaque matin en acceptant de croiser sur votre chemin la violence, le danger, parfois dans des formes extrêmes. Je le sais.

Plusieurs de ces policiers, de ces gendarmes, de ces sapeurs-pompiers, l'an passé ont trouvé la mort dans l'exercice de leur mission. Et je veux ici devant vous les saluer. Le major Laurent PRUVOT, tombé alors qu'il s'efforçait d'interpeller un individu, auquel était déjà imputé le meurtre de trois personnes d'une même famille dont un bébé de 6 mois.

L'adjutant Philippe LALLEMAND, victime d'un accident mortel alors qu'il était lancé à la recherche d'une petite fille de 7 ans, enlevée par un inconnu.

Le policier Philippe VAUTRIN, mortellement percuté par un véhicule au cours d'un contrôle routier auquel un automobiliste voulait se soustraire.

Le policier Samuel GALLET, décédé, suite à une intervention pour résoudre un différend familial au cours duquel il avait été lui-même blessé.

Christophe BOUISSOU, policier municipal à Cavalaire, qui a essuyé les coups de feu d'un individu qu'il poursuivait.

Pascal ROBINSON, chef d'équipe à la Direction des opérations douanières de Marseille qui a trouvé la mort lors d'une opération visant un trafiquant d'armes.

Aurélien SALEL et Florian DUMONT, décédés alors qu'ils s'efforçaient d'éteindre l'incendie d'un pavillon à Livry-Gargan avec leur brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Quant à Iris ERHMANN et Sylvain BROCHARD ils ont péri dans les mêmes conditions en Nouvelle Calédonie. Quant à Iris ERHMANN et Sylvain BROCHARD ils ont péri dans les mêmes conditions en Nouvelle Calédonie.

Je voulais citer tous ces drames pour que les Français comprennent bien, sachent bien ce qu'est le danger du métier que vous exercez, pour suivre les délinquants, lutter contre les trafics, intervenir pour régler les litiges du quotidien, veiller à la sécurité de la route, agir pour le secours à personnes. Votre dévouement exige le respect.

Aussi je n'accepterai jamais qu'un policier, un gendarme, un sapeur-pompier soit pris à parti dans le cadre de sa mission. De telles agressions ne sont pas seulement des actes de délinquance, elles constituent une mise en cause de l'Etat et une atteinte à la République. Et c'est pourquoi leurs auteurs doivent savoir qu'ils seront inlassablement recherchés puis interpellés et punis comme il convient.

Face aux menaces qui pèsent sur notre pays, elles ne se résument pas au terrorisme, même si aujourd'hui c'est ce que nous avons à relever comme défi principal. Oui, face à ces menaces trois principes doivent nous guider.

Le principe de fermeté à l'égard de tous ceux qui, français ou étrangers, s'en prennent au principe même de la République.

Le principe de réactivité face au danger qui est là, qui peut surgir et qui suppose sang-froid et respect du droit.

Enfin, un principe d'unité - c'est sans doute celui qui est le plus essentiel et qui est le plus difficile à préserver quand les menaces paraissent se dissiper. Nous devons chercher le rassemblement de tous face aux épreuves. Nous sommes la France, ce pays qui comme l'a dit le Général De GAULLE a vécu tantôt dans la douleur et tantôt dans la gloire. Et qui a durement surmonté les vicissitudes du dedans et du dehors, ce que nous faisons aujourd'hui.

Nous sommes la République, cette promesse faite à chaque citoyen de pouvoir vivre libre, quelle que soit son origine, sa religion, sa couleur de peau, ses opinions, ses croyances. Libre, libre comme un Français sûr de ce qu'il a hérité des générations précédentes, certain de ce qu'il veut faire de sa vie et de sa vie avec les autres. Nous sommes l'Etat, nous qui avons cette responsabilité, qui assure à chaque citoyen la sécurité à laquelle il a droit, et la liberté qui est son bien le plus sacré.

Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers et fonctionnaires ici représentés, vous assurez avec dévouement la mise en œuvre de ces principes en étroite liaison avec les magistrats, dont l'indépendance est une garantie dans la démocratie, car l'Etat de droit n'est pas une faiblesse mais une force.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, année terrible, année tragique, année aussi où nous avons trouvé des forces au fond de nous-mêmes, la tragédie nous a marqués, comme elle a bouleversé les Français, comme elle vous a touchés, vous-mêmes, personnellement et professionnellement.

Mais cette tragédie, ces drames, ces épreuves nous ont rendus encore plus résolus pour défendre notre patrie et l'idéal qu'elle incarne aux yeux du monde.

L'élan qui nous a saisis en dit long sur notre capacité de rassemblement. Les Français ont fait bloc dans l'adversité, ils ont été fiers d'appartenir à un même ensemble.

La patrie que nous chérissons est ouverte sur les autres et sur le monde. Elle sait se protéger sans se replier, se défendre sans se renier, se définir sans exclure.

Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, vous servez la France, vous lui permettez, dans toutes les circonstances, de demeurer une nation fière, libre et solidaire et qui se tient debout parce que c'est son histoire mais aussi parce que c'est son destin.

Tel était le sens du message d'estime et de confiance que je voulais délivrer aujourd'hui dans cette cour devant vous. Et des vœux de soutien et de solidarité que je vous adresse en fidélité au sacrifice de vos camarades dont nous honorons aujourd'hui la mémoire.

Vive la République et vive la France !